

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1131 portant résiliation d'un marché de gré à gré.

n° 1131

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le marché de gré à gré n° 52. approuvé en Conseil d'administration le 6 août 1938

Vu la demande de résiliation formulée en date du 26 novembre 1940 par l'entrepreneur Hadji Ali Sarem: Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 21 décembre 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le marché de gré à gré sus visé. passé avec le sieur Hadji Ali Surent, entrepreneur de transports à Djibouti, est résilié purement et simplement sans aucune indemnité de part ou d'autre. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel de la colonie et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.